

# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant de vie aux familles

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADV	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	1/62



## SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel .....	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel .....	5
Liste des activités.....	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS) .....	9
Fiche emploi type .....	11
Fiches activités types de l'emploi .....	15
Fiches compétences professionnelles de l'emploi .....	21
Fiche compétences transversales de l'emploi .....	47
Certificat complémentaire de spécialisation (CCS).....	49
Fiche activité type du CCS .....	51
Fiches compétences professionnelles du CCS.....	53
Glossaire du REAC .....	59

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	3/62



## Introduction

### Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

La version 2015 du titre professionnel « Assistant(e) de vie aux familles » présente la même configuration que sa version 2011 ; il comporte trois activités types. Un certificat complémentaire de spécialisation lui est associé : « Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile ».

Lors de la session de validation, le (la) candidat(e) présente désormais le certificat relatif à la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels et au secourisme.

L'activité « Entretien du logement et du linge d'un particulier » regroupe les compétences nécessaires à une prestation d'entretien chez un particulier. Le périmètre de l'activité « Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien » s'est élargi et intègre maintenant l'aide aux courses et la préparation des repas. L'activité « Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile » reste globalement inchangée. Les compétences des trois activités ont été actualisées.

### Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Le développement des activités professionnelles des services à la personne est soutenu par une politique répondant aux problématiques des personnes âgées.

En mars 2014, l'État met en place le « Plan gouvernemental pour les métiers de l'autonomie ». Le plan a trois objectifs : stimuler et accompagner le développement des métiers de l'autonomie pour répondre à des besoins croissants ; faire des métiers de l'autonomie un vecteur d'insertion professionnelle, développer la qualification, et faire évoluer les pratiques professionnelles pour améliorer la qualité du service rendu aux personnes âgées et handicapées.

Le « Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement », voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 17 septembre 2014, a trois objectifs : « anticiper, adapter la société et accompagner les personnes en perte d'autonomie ». Le texte vise l'anticipation des conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et sur les politiques publiques. La préservation de l'autonomie d'une personne âgée est une condition essentielle de son maintien à domicile. Son choix de vie, ses attentes, ses besoins et ses aspirations doivent être respectés.

L'emploi d'assistant(e) de vie aux familles n'a pas connu de changements fondamentaux depuis la dernière révision.

Toutefois, les besoins des utilisateurs évoluent et les structures d'aide à domicile diversifient leur offre. Elles proposent des prestations à domicile qui s'adressent indifféremment aux particuliers qui souhaitent confier l'entretien de leur logement à un professionnel, et aux personnes ayant besoin d'une aide adaptée. L'activité « Entretien du logement et du linge d'un particulier » couvre désormais une prestation d'entretien dans des contextes d'intervention divers.

Les compétences mettent l'accent sur la technicité des tâches, la qualité du service rendu, la posture de service et le respect des règles de confidentialité. Lorsque l'activité est mise en œuvre chez une personne dépendante, l'assistant(e) de vie aux familles organise les tâches en fonction de ses souhaits et de sa participation.

Les besoins d'aide dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne évoluent et exigent de la part des salarié(e)s d'intervenir auprès de personnes de plus en plus dépendantes. L'activité « Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien » est donc actualisée. Elle couvre l'intervention globale auprès de personnes aux pathologies diverses et à des niveaux de dépendance variés. Elle regroupe les compétences liées à l'assistance à l'hygiène corporelle, à l'alimentation et aux déplacements.

Les compétences de l'activité « Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile » ont été actualisées.

Depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'évolution du regard et de la posture face à la prise en compte du handicap a conduit à une évolution de la législation et des dispositifs d'aide.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	5/62

Aujourd'hui, les lois d'orientation favorisent et organisent le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, en attribuant des heures d'aide humaine dans le cadre de la « Prestation de compensation du handicap » ce qui accroît la demande de service pour un accompagnement au quotidien de ces personnes. Maintenir une qualité de vie à domicile, tout en compensant la situation de handicap, est au cœur du métier de l'aide à domicile, qui organise un accompagnement plutôt qu'une assistance.

Ces adultes connaissent des restrictions dans les activités de la vie quotidienne ou des limitations fonctionnelles de mobilité, sensorielles ou cognitives. Aussi, les professionnels des services à la personne s'accordent à dire que l'aide aux actes essentiels de la vie courante en faveur des personnes en situation de handicap présente des spécificités relationnelles et techniques spécifiques, différentes des compétences mobilisées pour travailler avec des personnes âgées.

Le titre professionnel « Assistant(e) de vie aux familles » comporte donc une activité complémentaire spécifique « Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile ». Les compétences permettent à l'ADVF d'intervenir de façon adaptée auprès des personnes en situation de handicap.

## Liste des activités

### Ancien TP : Assistant(e) De Vie aux Familles

CCP :

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
- Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas

### Nouveau TP : Assistant de vie aux familles

CCP :

- Entretien le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

CCS :

- Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	6/62



## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Entretien le logement et le linge d'un particulier	1	Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
		2	Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
		3	Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
		4	Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
2	Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien	5	Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
		6	Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
		7	Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
		8	Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
		9	Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
3	Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile	10	Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
		11	Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
		12	Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
		13	Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillement et des repas

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	8/62



## Vue synoptique du certificat complémentaire de spécialisation (CCS)

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile	1	Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage
		2	Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie
		3	Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	9/62



## FICHE EMPLOI TYPE

### Assistant de vie aux familles

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.

L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile.

Dans l'exercice de ses activités, l'ADVF peut être amené(e) à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat d'acteur prévention secours du secteur de l'aide à domicile (APS-ASD)\* ou par le certificat Sauveteur secouriste du travail (SST). Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents.

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il (elle) respecte la confidentialité des informations reçues.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

\*Jusqu'en septembre 2015, cette formation portait le titre de « Certificat prévention secours (CPS) Intervenant à domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	11/62

## Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :  
L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

### Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CAP assistant technique en milieu familial et collectif (CAP ATMFC)  
BEP carrières sanitaires et sociales (BEP CSS)  
BEP accompagnement soins et services à la personne (BEP ASSP)  
Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)  
CAP petite enfance (CAP PE)  
BEPA services aux personnes  
CAPA services aux personnes et vente en espace rural  
Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES)  
Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)  
Diplôme d'état d'aide médico-psychologique (DEAMP)  
Diplôme d'état d'assistant familial (DEAF)  
Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS)  
Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)  
Assistant de vie dépendance (ADVD)

### Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Entretien du logement et du linge d'un particulier  
Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier  
Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier  
Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés  
Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
2. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien  
Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage  
Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement  
Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne  
Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer  
Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
3. Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	12/62

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants  
Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants  
Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités  
Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillement et des repas

### **Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)**

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée  
Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage  
Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

### **Liste des activités types d'extension de spécialisation de l'emploi (le cas échéant)**

4 - Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile  
Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage  
Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie  
Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

### **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

- Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010
- Convention collective nationale des salariés du Particulier Employeur du 24 mars 1999
- Convention collective nationale des entreprises des services à la personne du 20 septembre 2012

Code(s) NSF :

330t - Réalisation de services sanitaires et sociaux

### **Fiche(s) Rome de rattachement**

K1302 Assistance auprès d'adultes  
K1303 Assistance auprès d'enfants  
K1304 Services domestiques  
K1305 Intervention sociale et familiale

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	13/62



## FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

### Entretien du logement et du linge d'un particulier

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

En tenant compte des attentes et des habitudes du particulier, l'assistant de vie aux familles (ADVF) assure l'entretien courant du logement et du linge dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, de la qualité de service et des règles de confidentialité.

Conformément au cadre de l'intervention défini avec le particulier, l'ADVF prend en compte les tâches à effectuer durant sa prestation. Dans le respect des consignes et des habitudes du particulier et en tenant compte de la configuration du logement, l'ADVF entretient le mobilier et les équipements, dépoussière les sols par balayage ou aspiration, lave les sols et les vitres et désinfecte certaines surfaces. Il entretient le linge et effectue des travaux de couture simples à la main.

Au cours de son intervention, l'ADVF s'assure de la conformité de sa prestation aux attentes du particulier afin de garantir la qualité du service. En fin d'intervention, il lui rend compte oralement ou par écrit.

Il organise son travail de façon rationnelle en fonction des priorités et des imprévus. Il tient compte des limites de sa fonction.

Afin d'anticiper les risques d'accident, l'ADVF veille à la sécurité du particulier et de sa famille pendant son intervention. Il préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés à son activité. Il intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

L'activité requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. L'ADVF utilise les matériels disponibles au domicile et respecte leur mode d'emploi. Il se sert des produits d'entretien conformément aux prescriptions d'utilisation.

L'activité s'exerce en journée, au domicile des particuliers, le cas échéant en leur absence.

L'ADVF est en relation avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier  
Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier  
Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés  
Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée  
Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage  
Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	15/62





## FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

### Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Afin de permettre à la personne aidée de maintenir son autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'assistant de vie aux familles (ADVF) tient compte de ses attentes et de ses besoins et l'accompagne dans les actes essentiels du quotidien, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

En veillant au confort de la personne aidée et dans le respect de son intimité, l'ADVF l'assiste pour s'habiller, pour faire sa toilette et pour se déplacer. Dans le respect de ses habitudes et de ses goûts, il l'aide à faire ses courses et à préparer ses repas.

Il lui propose de s'associer à ces tâches et à des activités et réajuste sa participation en fonction de son degré de dépendance et de ses capacités. Pour prévenir l'isolement de la personne, il l'aide à préserver ses relations et ses activités sociales.

L'ADVF s'adapte au mode de vie de la personne. Il lui apporte un service personnalisé de qualité et s'assure de sa satisfaction. Il établit avec elle une relation professionnelle basée sur la confiance, en tenant compte de son degré d'autonomie. Dans le cahier de liaison, il note les informations nécessaires pour assurer la continuité du service. Il tient compte des limites de sa fonction et du cadre de son intervention.

L'ADVF tient compte des consignes de la personne aidée et de son entourage ainsi que des informations pouvant provenir du cahier de liaison. Il organise son travail de façon rationnelle.

L'ADVF veille à l'évolution de l'état physique et moral de la personne aidée et fait remonter, si besoin, aux interlocuteurs concernés la nécessité d'adapter le cadre de son intervention.

Il contribue activement à la prévention des risques au domicile des personnes : il reste toujours vigilant pour assurer la sécurité de la personne aidée dans son environnement et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il applique les gestes de premiers secours et alerte les services d'intervention ou d'urgence concernés.

L'activité requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. L'ADVF utilise les matériels d'aide aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

L'activité s'exerce au domicile des personnes ou sur le lieu de vie privé lorsque la personne vit en structure, en journée ou pendant la nuit, avec des horaires découpés.

L'ADVF est en relation avec l'entourage de la personne aidée, l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, les professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services, y compris les services de portage de repas.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	17/62

## **Compétences transversales de l'activité type** (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée  
Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage  
Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	18/62

## FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

### Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect des consignes parentales et des habitudes de la famille, des règles d'hygiène et de sécurité, l'assistant de vie aux familles (ADVF) assure la garde des enfants au domicile des parents et lors des sorties.

Il recueille auprès des parents les informations nécessaires pour instaurer avec eux et leurs enfants une relation de confiance. Il définit avec les parents l'organisation de son intervention en fonction du nombre et de l'âge des enfants, et prévoit avec eux toutes les autorisations nécessaires. Tout au long de sa présence auprès des enfants, il tient compte des limites de sa fonction et du cadre convenu.

Selon les consignes des parents, en fonction de l'âge des enfants, l'ADVF intervient pour le lever et le coucher des enfants. Il fait la toilette des jeunes enfants, les habille, et apporte si nécessaire une aide adaptée aux enfants plus âgés. Il prépare les repas et fait manger les enfants dans le souci de contribuer aux apprentissages de base. L'ADVF repère les situations propices au développement des capacités des enfants et propose des activités adaptées à leur âge. Il contribue au développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des principes éducatifs des parents. En fin d'intervention, il rend compte aux parents selon les modalités définies.

Il contribue activement à la prévention des risques. Il reste toujours vigilant pour assurer la sécurité des enfants dans leur environnement et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il applique les gestes de premiers secours et alerte les services d'intervention ou d'urgence concernés.

L'ADVF utilise les matériels, les équipements et les produits disponibles au domicile. L'activité requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. L'ADVF adapte sa tenue aux tâches et aux activités auprès des enfants.

L'activité s'exerce au domicile d'une famille. Le contexte d'exercice varie en fonction du nombre d'enfants et de leur âge. Les enfants peuvent faire partie d'une même fratrie ou venir de plusieurs familles.

L'ADVF est en relation avec la famille de l'enfant, l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, le cas échéant avec le médecin de la famille.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants

Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants

Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillement et des repas

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée

Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage

Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	19/62



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

### **Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Communiquer avec le particulier et convenir des éléments de l'intervention afin de construire avec lui une relation de confiance. En accord avec lui et dans le cadre du contrat, identifier les tâches à effectuer et établir leurs priorités afin d'optimiser la qualité de la prestation dans le temps alloué. Tenir compte des attentes, des habitudes, du niveau d'exigence du particulier. A la fin de l'intervention, lui transmettre les informations sur celle-ci oralement ou par écrit afin de préparer la prochaine intervention.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence s'exerce dès la prise de contact avec le particulier et pendant toute la durée de l'intervention. Les conditions d'exercice varient en fonction de sa présence, de la présence éventuelle d'autres intervenants et du mode d'intervention (prestataire, mandataire, emploi direct).

#### **Critères de performance**

Les consignes sont comprises et reformulées.

L'intervention est organisée avec le particulier

Les priorités sont établies en fonction du temps alloué et des attentes du particulier

La prestation est conforme aux attentes du particulier

Les informations nécessaires sont transmises au particulier en fin d'intervention, oralement ou par écrit

#### **Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des statuts : prestataire, mandataire, emploi direct et mise à disposition

Connaissance du fonctionnement du dispositif du chèque emploi-service universel (CESU) et du CESU préfinancé

Connaissance du dispositif de financement des heures d'aide à l'entretien du domicile

Connaissance de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Savoir expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention

Savoir se référer à la convention collective applicable selon son statut

Identifier les caractéristiques du domicile et de l'équipement en lien avec l'intervention

Recueillir les informations nécessaires à la prise en compte du cadre de l'intervention

Prendre en compte les consignes transmises oralement ou par écrit par le particulier

Transmettre en fin d'intervention les informations oralement ou par écrit

Exprimer les limites de sa fonction

Si nécessaire, refuser une demande de manière courtoise

Respecter les souhaits et habitudes de la personne

Respecter les règles de courtoisie

Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des particuliers (respect du secret confié par un particulier)

Respecter les références culturelles et culturelles de la personne

Rendre compte de son intervention

Analyser son environnement de travail

Evaluer les durées de réalisation des tâches

Organiser son travail en s'adaptant aux demandes et besoins du particulier dans le cadre contractuel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	21/62

Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	22/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

### Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de préserver sa santé et celle du particulier, respecter les règles d'hygiène individuelle et domestique. Observer l'environnement afin d'anticiper les risques d'accidents et de maladies professionnelles ainsi que les accidents domestiques. Pour chaque opération, mettre en œuvre les gestes professionnels et postures adéquats.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile de la personne pendant toute la durée de l'intervention. Le contexte varie en fonction de l'état des équipements, des produits d'entretien mis à disposition et des aménagements du domicile. L'ADVF transmet les informations pertinentes relevant de la sécurité au travail au particulier ou à sa hiérarchie.

#### Critères de performance

Les gestes d'hygiène sont appropriés à la situation  
Les risques d'accident pour soi et pour les personnes habitant le domicile sont identifiés  
Les mesures de prévention des risques d'accidents sont mises en œuvre  
Les gestes et postures appropriés sont appliqués tout au long de l'intervention

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance des risques d'accidents domestiques et des moyens de prévention  
Connaissance des risques liés à l'activité physique  
Connaissance des principes de sécurité physique et d'économie d'effort  
Connaissance des règles d'hygiène individuelle et domestique et de la prévention de la prolifération microbienne  
Connaissance des risques chimiques liés à l'utilisation des produits d'entretien  
Connaissance des risques d'accidents de trajet et des moyens de prévention  
Connaissance des modalités de déclaration par le salarié en cas d'accident du travail  
Connaissance des risques psychosociaux potentiels et des moyens de prévention  
Connaissance des supports d'information de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) à destination des aides à domicile

Identifier les situations à risque liées aux activités d'entretien et au lieu de travail  
Mettre en œuvre les moyens de prévention des risques domestiques  
Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'entretien du logement  
Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations  
Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient  
Utiliser le matériel et les produits adaptés à chaque tâche  
Respecter les recommandations ou les notices d'emploi.  
Stocker les produits d'entretien suivant les règles de sécurité

Savoir exprimer ses propres limites d'intervention  
Transmettre au particulier les informations relatives à la sécurité

Organiser ses trajets pour prévenir les risques d'accident

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	23/62





## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

### Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes organiser les différentes tâches d'entretien courant en tenant compte des habitudes et des attentes du particulier. Selon des modes opératoires, entretenir les sols (dépoussiérage par balayage ou aspiration, lavage), les surfaces, les mobiliers, les équipements, les vitres, et les équipements sanitaires. Désinfecter certaines surfaces en utilisant les matériels et produits adéquats conformément aux modes d'emploi. Tenir compte des imprévus et du temps imparti. Respecter des règles d'hygiène et de sécurité et préserver les équipements.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile du particulier. Les conditions d'exercice varient selon la configuration du domicile, les équipements et matériels mis à disposition, ainsi qu'en fonction de la présence ou non du particulier. Le port d'une tenue professionnelle appropriée est requis. Le port de gants est requis en fonction des tâches réalisées et des produits manipulés.

#### Critères de performance

Les règles d'hygiène sont respectées  
Les gestes et techniques sont adaptés à la situation  
L'organisation permet de réaliser les différentes tâches dans le temps imparti  
L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi.  
Les gestes et postures appropriées sont appliqués tout au long de l'intervention  
Les mesures de prévention des risques sont mises en œuvre

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissances de base de l'hygiène  
Connaissance des règles d'hygiène liées à l'entretien du logement et de la prévention des risques de contamination  
Connaissances de base de l'entretien des différents matériaux rencontrés à domicile (le bois ciré, le bois verni, le verre ménager, le cristal, le verre céramique, les miroirs, le mélaminé et le stratifié, les écrans LCD, plasma et ordinateurs, les métaux tels que l'acier, l'inox et le cuivre, la pierre, le marbre, les tapis, les moquettes ...)  
Connaissance de la classification des produits d'entretien du logement, de leur utilisation et de leur stockage  
Connaissance des risques liés à l'utilisation des produits d'entretien du logement  
Connaissance des matériels nécessaires à l'entretien du logement  
Connaissance des modes opératoires de nettoyage des sols, des surfaces et des équipements  
Connaissance des principes du développement durable relatifs à l'utilisation des produits ménagers

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'entretien du logement  
Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations  
Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient  
Respecter les modes d'emploi des produits et du matériel d'entretien du logement  
Assurer l'entretien courant du matériel d'entretien du logement  
Dépoussiérer le mobilier et les objets meublants et les cirer selon les consignes du particulier  
Nettoyer les surfaces, les points de contact et les poubelles et les désinfecter si nécessaire  
Nettoyer les sols et les désinfecter si nécessaire  
Nettoyer les équipements sanitaires et les éviers et les détartrer ou désinfecter si nécessaire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	25/62

Utiliser les produits et techniques d'entretien en fonction des matériaux et surfaces à entretenir  
Laver les vitres  
Refaire les lits  
Proposer au particulier des produits et techniques d'entretien du logement en cohérence avec le développement durable

Respecter les souhaits et habitudes du particulier  
Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
Travailler en respectant le confort du particulier  
Transmettre oralement les informations utiles ou renseigner le cahier de liaison

Analyser son environnement de travail  
Informé le particulier en cas de besoin de réapprovisionnement ou de défaillance technique du matériel  
Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec le particulier  
Vérifier la disponibilité des produits, des matériels et des équipements  
Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité  
Ranger le mobilier  
Auto évaluer sa prestation  
Vérifier la fermeture des portes et des fenêtres, remettre l'alarme si nécessaire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	26/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 4

### Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes et afin de fournir une prestation selon la qualité attendue dans le temps imparti, organiser les différentes tâches à accomplir en tenant compte des habitudes et des attentes du particulier. Laver et faire sécher le linge en utilisant les matériels et produits adéquats, conformément aux modes d'emploi et en fonction du type de textile. Repérer les travaux de couture simples nécessaires, les effectuer ou les signaler. Repasser le linge et le ranger en respectant le souhait du particulier. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et préserver les équipements.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile du particulier. Les conditions d'exercice varient selon la configuration du domicile, les équipements et matériels mis à disposition, ainsi qu'en fonction de la présence ou non du particulier. Le port d'une tenue professionnelle appropriée est requis. Le port de gants est requis en fonction des tâches réalisées et des produits manipulés.

#### Critères de performance

Les règles d'hygiène sont respectées  
L'organisation permet de réaliser les différentes tâches dans le temps imparti  
L'utilisation des matériels et des produits est conforme aux modes d'emploi  
Les prestations d'entretien du linge sont réalisées conformément aux modes opératoires  
Les travaux de couture correspondent aux demandes esthétiques et techniques  
Les gestes et postures appropriés sont appliqués tout au long de l'intervention  
Les mesures de prévention des risques sont mises en œuvre

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissances de base de l'hygiène  
Connaissance des règles d'hygiène liées au linge et de la prévention des risques de contamination  
Connaissance des produits d'entretien du linge, de leur utilisation et de leur stockage  
Connaissance des risques liés à l'utilisation des produits d'entretien du linge  
Connaissance des matériels nécessaires à l'entretien du linge  
Connaissances de base des principaux textiles, de leurs propriétés, des étiquettes et des pictogrammes  
Connaissance des techniques de lavage du linge  
Connaissance des techniques de repassage  
Connaissance des techniques des travaux de couture simples  
Connaissance des principes du développement durable relatifs à l'entretien du linge

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'entretien du linge  
Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations  
Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient  
Respecter les modes d'emploi des produits et du matériel d'entretien du linge  
Assurer l'entretien courant du matériel d'entretien du linge  
Trier le linge en fonction des caractéristiques des tissus  
Détacher et laver le linge à la main ou en machine en fonction des caractéristiques des tissus  
Faire sécher le linge en fonction des caractéristiques des tissus et des équipements à disposition  
Maîtriser l'usage des fers traditionnels et des centrales vapeurs  
Tenir compte des caractéristiques des températures de repassage en fonction des matières  
Maîtriser les techniques de repassage complexes (chemise, nappes, draps)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	27/62

Plier tous types de vêtements sans les froisser  
Ranger le linge en fonction des habitudes du particulier  
Effectuer des travaux simples de couture à la main (reprise d'un ourlet, pose de bouton,...)  
Appliquer les règles du développement durable dans l'entretien du linge en fonction des consignes du particulier  
Proposer au particulier des produits et techniques d'entretien du linge en cohérence avec le développement durable

Respecter les souhaits et habitudes du particulier  
Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
Travailler en respectant le confort du particulier  
Transmettre oralement les informations utiles ou renseigner le cahier de liaison

Analyser son environnement de travail  
Informé le particulier en cas de besoin de réapprovisionnement ou de défaillance technique du matériel  
Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec le particulier  
Vérifier la disponibilité des produits, des matériels et des équipements  
Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité  
Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	28/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 5

### Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de connaître les éléments caractéristiques de la situation, communiquer avec la personne aidée de manière adaptée afin d'établir une relation de confiance. En fonction de la situation et des actes à effectuer, établir les priorités en accord avec elle. Tenir compte de ses attentes et de ses besoins tout en respectant les règles de sécurité. Lui apporter un service personnalisé, de qualité et conforme au cadre d'intervention établi et s'assurer de sa satisfaction. Face à une situation imprévue ou un changement de comportement, réévaluer avec la personne les activités à effectuer. Communiquer oralement ou par écrit pour faire remonter aux interlocuteurs concernés le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention et de passer le relais si nécessaire.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dès la prise de contact avec la personne et éventuellement avec son entourage, pendant toute la durée des interventions. Les conditions d'exercice varient en fonction du degré d'autonomie de la personne, des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. La compétence requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction.

#### Critères de performance

Les éléments caractéristiques de la situation sont repérés  
Les attentes et les besoins de la personne sont pris en compte  
Les priorités sont établies en accord avec la personne  
La posture favorise la relation de confiance  
Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance des statuts : prestataire, mandataire et emploi direct  
Connaissance des publics aidés  
Connaissance du fonctionnement du dispositif du chèque emploi-service universel (CESU) et du CESU préfinancé  
Connaissance du dispositif de financement de son intervention dans le cadre de l'aide à la personne  
Connaissance des principales mesures de protection juridiques (tutelle, curatelle...) et de leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF  
Connaissances de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention  
Savoir se référer à la convention collective applicable selon son statut  
Identifier avec la personne les actes à accomplir  
Recueillir les informations nécessaires à l'intervention

Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention  
Rester en écoute active tout au long de l'intervention  
En fin d'intervention, transmettre les informations aux interlocuteurs concernés ou renseigner le cahier de liaison si besoin  
Signaler si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention et passer le relais si nécessaire  
Si nécessaire, refuser une demande de manière courtoise et proposer une solution alternative en lien avec l'encadrement et l'entourage de la personne

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	29/62

Respecter les souhaits, habitudes et choix de la personne  
Respecter les règles de courtoisie  
Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des personnes aidées et de leur entourage (respect du secret confié par une personne)  
Respecter les références culturelles et culturelles de la personne

Analyser son environnement de travail  
Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	30/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 6

### Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'anticiper les risques d'accident, exercer une vigilance sur l'environnement de la personne aidée et lui proposer si nécessaire des aménagements adaptés. Veiller constamment à la sécurité de la personne, rester attentif à son état de santé physique et moral, et repérer les situations pouvant nécessiter de passer le relais aux interlocuteurs compétents. En situation d'urgence, sécuriser les personnes et l'environnement, mettre en œuvre les gestes de premiers secours et alerter les intervenants concernés. Tout au long de l'intervention, veiller à sa propre sécurité et se référer à sa hiérarchie en cas de besoin.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile de la personne et à l'extérieur, pendant toute la durée de l'intervention.

#### Critères de performance

Les interlocuteurs compétents sont identifiés.  
Les propositions concernant l'aménagement de l'environnement sont adaptées à la situation  
La situation d'urgence est correctement évaluée  
Les procédures d'urgence sont mises en œuvre

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance des risques d'accidents domestiques et des moyens de prévention  
Connaissance des risques liés aux postures et aux mobilisations des personnes  
Connaissance des principes de sécurité physique et d'économie d'effort  
Connaissance des règles d'hygiène et de la prévention des risques de contamination  
Connaissance des risques d'accident de trajet et des moyens de prévention  
Connaissance des modalités de déclaration administrative en cas d'accident du travail  
Connaissance des risques psychosociaux potentiels et des moyens de prévention  
Connaissance des supports d'information de la prévention des risques à destination des aides à domicile (type documents de l'INRS)  
Connaissance de la prévention des risques de chute de la personne aidée  
Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention en cas de suspicion d'une situation de maltraitance de la personne aidée  
Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention auprès d'une personne ayant une conduite addictive  
Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention auprès d'une personne en fin de vie et de son entourage  
Connaissance du rôle des différents intervenants ou relais compétents en fonction des situations à risques  
Connaissance des principales situations d'urgence et des gestes de premiers secours

Identifier les situations à risque pour assurer la sécurité de la personne  
Identifier les situations nécessitant un relais  
Identifier les situations à risque liées aux activités d'aide à la personne et au lieu de travail  
Mettre en œuvre les moyens de prévention des risques domestiques  
Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de chaque acte  
Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations  
Pratiquer le lavage des mains à bon escient

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	31/62

Utiliser le matériel adapté à chaque acte  
Respecter les recommandations ou les notices d'emploi des matériels et des produits  
Informers les interlocuteurs compétents pouvant assurer le relais si nécessaire  
Mettre en œuvre des gestes de premiers secours, si nécessaire

Savoir exprimer ses propres limites d'intervention  
Etre attentif et à l'écoute de la personne.  
Transmettre oralement les informations ou renseigner le cahier de liaison  
Rassurer la personne et l'entourage

Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité  
S'assurer avant de quitter le logement que la personne soit en sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	32/62



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 7

### Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Recueillir les centres d'intérêt de la personne aidée auprès d'elle ou de son entourage. Afin qu'elle développe et maintienne ses capacités physiques, intellectuelles et sociales, l'associer à l'entretien de son cadre de vie et à la préparation de ses repas. Si elle le souhaite, lui proposer des activités et des sorties. Ajuster la participation de la personne aidée à son degré d'autonomie et à ses capacités du moment et rester attentif à son état tout au long de l'intervention. Informer la personne aidée et son entourage des aménagements possibles contribuant au maintien de son autonomie.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce tout au long de l'intervention.

#### Critères de performance

Les centres d'intérêt de la personne sont identifiés  
La personne est associée aux tâches de façon appropriée  
Le degré d'autonomie de la personne est pris en compte  
Les activités et sollicitations sont ajustées tout au long de l'intervention  
Les aménagements et aides techniques possibles sont portés à la connaissance de la personne ou à son entourage  
L'environnement est aménagé en accord avec la personne

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance des besoins fondamentaux de la personne  
Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement  
Connaissance des notions d'autonomie et de dépendance  
Connaissance des dispositifs d'accompagnement des personnes âgées dépendantes  
Connaissance des principales mesures de protection juridique (tutelle, curatelle...) et de leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF  
Connaissances de base des conséquences du vieillissement et du rôle de l'ADVF  
Connaissances des principes généraux des principales pathologies liées au vieillissement et à la dépendance  
Connaissance du besoin de stimuler la personne pour maintenir son autonomie  
Connaissance des activités contribuant au maintien de l'autonomie des personnes

Encourager la personne à participer à l'entretien de son cadre de vie et la préparation de ses repas  
Mettre en œuvre des techniques d'animation et de stimulation adaptées aux capacités de la personne  
Proposer à la personne aidée des activités ou des rencontres permettant la continuité de sa vie sociale  
Rechercher des informations sur internet ou auprès d'interlocuteurs compétents  
Transmettre oralement les informations utiles aux interlocuteurs concernés ou renseigner le cahier de liaison

Respecter les souhaits et les habitudes de la personne et être à son écoute  
Respecter le rythme de la personne  
Respecter les références culturelles et culturelles de la personne  
Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
Maintenir une juste distance professionnelle  
S'exprimer oralement dans un langage adapté

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	33/62

Planifier les actions en accord avec la personne  
Rester vigilant à l'état de la personne et à son environnement  
Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité  
Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	34/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 8

### Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Aider la personne à faire sa toilette, en veillant à son confort et dans le respect de son intimité. L'aider à s'habiller, et à se déplacer afin de satisfaire à ses besoins fondamentaux. Solliciter la participation de la personne aidée en fonction de son degré d'autonomie et de ses capacités du moment et ajuster l'aide apportée. Respecter les règles d'hygiène et les habitudes de la personne, veiller à sa propre sécurité et à celle de la personne aidée. Distinguer les actes de l'ADVF des actes relevant d'une prescription médicale et respecter les limites de sa fonction.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de la compétence varie en fonction du degré d'autonomie de la personne aidée, de ses habitudes, de son environnement et de l'équipement disponible. L'aide à la toilette ne peut être mise en œuvre si celle-ci fait l'objet d'une prescription médicale. Le port d'une tenue professionnelle appropriée est requis. Le port de gants est requis en fonction des tâches réalisées et des produits manipulés.

#### Critères de performance

Le confort de la personne aidée est pris en compte  
Les règles d'hygiène sont respectées  
Les règles de sécurité sont respectées  
L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées  
L'aide aux transferts et aux déplacements respecte la sécurité de la personne et de l'intervenant  
Les limites de sa fonction sont prises en compte

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement  
Connaissance des besoins fondamentaux de la personne  
Connaissances de base de l'hygiène  
Connaissance des principales pathologies et de leurs conséquences sur l'aide à la toilette, à l'habillage et aux déplacements  
Connaissance des techniques d'aide à la toilette et à l'habillage et au déshabillage  
Connaissance des risques liés à une immobilisation prolongée  
Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques  
Connaissance des risques liés aux transferts et aux déplacements des personnes  
Connaissances des gestes et techniques de mobilisation et de déplacement de personnes avec ou sans matériel spécialisé

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de la toilette, de l'habillage, et lors des déplacements  
Porter une tenue professionnelle appropriée aux différents types de prestations  
Pratiquer le lavage des mains à bon escient  
Respecter les modes d'emploi du matériel et des équipements  
Stimuler la personne et solliciter sa participation  
Préparer et sécuriser l'environnement de la personne  
Aider la personne à faire sa toilette (hors prescription médicale)  
Aider la personne à s'habiller et à se déshabiller  
Aider la personne lors de ses transferts et déplacements  
Utiliser les aides techniques adaptées

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	35/62

Respecter les souhaits, les goûts et les habitudes de la personne et être à son écoute  
Respecter les références culturelles et culturelles de la personne  
Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
Respecter la pudeur et l'intimité de la personne  
Inciter la personne à prendre soin d'elle  
Stimuler et solliciter la participation de la personne  
Rester attentif à la personne tout au long de sa prestation  
Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention  
Installer confortablement la personne lors de l'aide à la toilette et à l'habillage et lors des déplacements  
Maintenir une juste distance professionnelle

Analyser son environnement de travail

Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec la personne aidée

Informar la personne ou son entourage en cas de besoin de réapprovisionnement

Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité

Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité

Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	36/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 9

### Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des goûts et des habitudes de la personne aidée, l'aider à s'alimenter afin de préserver son bien-être et sa santé. Respecter les règles d'hygiène et veiller à la sécurité de la personne aidée. En absence de régimes prescrits, proposer des repas équilibrés et adaptés à la personne aidée. En cas de régime prescrit, favoriser le respect des consignes des professionnels. Associer la personne à la préparation de ses repas et aux courses et ajuster sa participation en fonction de son degré d'autonomie et de ses capacités du moment. En cas de portage des repas, apporter à la personne l'aide nécessaire.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de la compétence varie en fonction du degré de dépendance de la personne aidée, de ses habitudes, de son environnement et de l'équipement disponible. Le port d'une tenue professionnelle appropriée aux différents types de prestations est requis.

#### Critères de performance

Le confort de la personne aidée est privilégié  
Les goûts et les habitudes de la personne sont respectés  
Les règles d'hygiène sont respectées  
Les règles de sécurité sont respectées  
L'équilibre alimentaire est pris en compte  
Les limites de sa fonction sont prises en compte

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance de base de l'hygiène  
Connaissance de base de l'hygiène alimentaire  
Connaissance des principales mesures de protection juridique (tutelle, curatelle...) et de leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF  
Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement  
Connaissance des besoins fondamentaux de la personne  
Connaissances concernant la dimension culturelle et symbolique des repas  
Connaissance des principaux groupes d'aliments nécessaire à l'équilibre des repas  
Connaissance des principes généraux des principaux régimes alimentaires  
Connaissance des risques liés à l'alimentation et des principes de prévention des fausses routes  
Connaissances des principes du développement durable relatifs aux courses et à la préparation des repas

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors des courses et la préparation des repas  
Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations  
Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient  
Respecter les modes d'emploi du matériel électroménager  
Etablir une liste de courses à partir des repas prévus, des denrées et ingrédients à disposition  
Effectuer les courses seul ou avec la personne et rendre compte des dépenses effectuées.  
Réaliser à partir des ingrédients disponibles des menus simples et équilibrés en accord avec les goûts, les souhaits et les moyens de la personne  
Utiliser les techniques culinaires de base  
Aider la personne à préparer ses repas  
Respecter les consignes en cas de régime prescrit

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	37/62

Présenter les repas avec soin et à température adéquate  
Aider la personne à s'installer confortablement  
Préparer les repas livrés à domicile et veiller à leur conservation  
Aider la personne à s'alimenter  
Installer la personne confortablement et adapter son environnement afin de prévenir les fausses routes  
Aider à la prise de médicaments, sans se substituer à l'aide médicale

Respecter les goûts et habitudes de la personne  
Respecter les références culturelles et culturelles de la personne  
Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
Stimuler et solliciter la participation de la personne  
Rester attentif à la personne tout au long de sa prestation  
Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention  
Maintenir une juste distance professionnelle

Analyser son environnement de travail  
Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec la personne aidée  
Vérifier la disponibilité des ingrédients nécessaires à la préparation des repas  
Respecter la chaîne du froid et veiller à l'état de fraîcheur des aliments  
Organiser l'aide au repas de façon à favoriser le plaisir de manger  
Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité  
Informar la personne ou son entourage, oralement ou par écrit, des réapprovisionnements à prévoir  
Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet)  
Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité  
Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	38/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 10

### Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Ecouter les parents et recueillir auprès d'eux les informations nécessaires pour assurer leur relais dans le respect des consignes et des habitudes familiales et prévoir avec eux toutes les autorisations nécessaires à son intervention. Définir avec les parents l'organisation de l'intervention en fonction du nombre d'enfants et de leurs besoins, des activités et des tâches occasionnelles afin d'établir un cadre partagé et permettre d'instaurer une relation de confiance. En fin d'intervention, rendre compte aux parents selon les modalités définies et en fonction des événements.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce préalablement à une première intervention, souvent en présence des enfants. Les enfants peuvent faire partie d'une même fratrie ou venir de plusieurs familles, les interlocuteurs peuvent donc être multiples. La compétence est ensuite mise en œuvre en début de chaque intervention avant le départ des parents et lors de leur retour. La compétence requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction.

#### Critères de performance

Les informations nécessaires pour l'intervention sont recueillies  
Les autorisations nécessaires sont recueillies  
Les consignes et les habitudes familiales sont prises en compte  
L'organisation de l'intervention est conforme au cadre défini avec les parents  
En fin d'intervention, les informations pertinentes sont transmises aux parents

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance du cadre conventionnel du travail à domicile  
Connaissance du fonctionnement du dispositif du chèque emploi-service universel (CESU) et du CESU préfinancé  
Connaissance du dispositif de financement de son intervention dans le cadre de la garde d'enfants à domicile  
Connaissances de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention  
Se référer à la convention collective applicable selon son statut  
Identifier avec les parents les actes à accomplir  
Recueillir auprès des parents les informations nécessaires à la garde des enfants  
Si nécessaire, refuser une demande de manière courtoise  
Respecter les habitudes et principes éducatifs des parents  
Communiquer avec les enfants selon leur âge  
Gérer les séparations notamment lors du départ des parents

Etre à l'écoute des enfants et des parents  
Rassurer les enfants en cas d'angoisse, de chagrin ou de vécu difficile  
En fin d'intervention rendre compte aux parents, selon les modalités définies, oralement ou par écrit  
Respecter les règles de courtoisie  
Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des personnes et de leur entourage (respect du secret confié par une personne)  
Respecter les références culturelles et culturelles de la famille

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	39/62

Analyser son environnement de travail  
Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité aux consignes parentales

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	40/62



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 11

### Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier les risques spécifiques à l'âge de l'enfant, à l'activité et aux différents environnements et rester vigilant tout au long de l'intervention afin d'anticiper les risques d'accident. En situation d'urgence, sécuriser les enfants et l'environnement, mettre en œuvre les gestes de premiers secours et alerter les intervenants concernés et les parents. Expliquer les risques aux enfants dans un langage adapté afin de leur faire prendre conscience des dangers potentiels. En fin d'intervention rendre compte aux parents.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile ou en extérieur, pendant toute la durée de l'intervention. L'ADVF s'adresse à sa hiérarchie, aux personnes qualifiées ou aux services compétents s'il observe ou pressent des mises en danger de l'enfant qui dépassent sa compétence.

#### Critères de performance

Les risques spécifiques à l'âge de l'enfant sont identifiés  
Les risques spécifiques à l'activité et aux différents environnements sont identifiés  
Les éventuels dangers et la manière de les éviter sont expliqués aux enfants en fonction de leur âge  
La surveillance des enfants est mise en œuvre de façon adaptée à l'âge et à la situation  
Les consignes en cas d'urgence sont appliquées  
Les interlocuteurs compétents sont identifiés

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance des risques d'accidents domestiques et des dangers potentiels selon l'âge de l'enfant ainsi que des moyens de prévention  
Connaissance des risques liés à l'activité physique lors de la garde d'enfants  
Connaissance des principes de sécurité physique et d'économie d'effort  
Connaissance des règles d'hygiène personnelle et domestique  
Connaissance des risques d'accidents de trajet et des moyens de prévention  
Connaissance des modalités en cas d'accidents du travail  
Connaissance des risques psychosociaux potentiels et des moyens de prévention  
Connaissance du rôle de la protection maternelle et infantile (PMI)  
Connaissances de base de la protection de l'enfance  
Connaissance de la prévention de la mort subite du nourrisson  
Connaissance du rôle de l'ADVF en cas de suspicion d'une situation de maltraitance  
Connaissance du rôle des différents intervenants ou relais compétents en fonction des situations à risques  
Connaissance des principales situations d'urgence et des gestes de premiers secours

Identifier les situations à risque liées aux activités de garde d'enfants et au lieu de travail  
Identifier les situations à risque pour les enfants  
Identifier les situations nécessitant un relais  
Mettre en œuvre les moyens de prévention des risques domestiques  
Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'intervention auprès des enfants  
Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations  
Pratiquer le lavage des mains à bon escient  
Utiliser le matériel adapté à chaque tâche  
Respecter les recommandations ou les notices d'emploi.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	41/62

Informer les interlocuteurs compétents pouvant assurer le relais si nécessaire  
Expliquer aux enfants les dangers potentiels dans un langage adapté  
Surveiller les enfants afin de prévenir les risques  
Surveiller l'enfant malade à domicile selon les consignes des parents  
Soigner les conséquences d'accidents mineurs (plaies superficielles, bosses, etc.) en respectant les consignes des parents et dans les limites du cadre de son intervention  
Mettre en œuvre des gestes de premiers secours adaptés

Savoir exprimer ses propres limites d'intervention  
Favoriser la prise de conscience du danger chez l'enfant  
Transmettre aux parents les informations relatives à la sécurité des enfants  
Rassurer les enfants

Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	42/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 12

### Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des principes éducatifs des parents, repérer des situations propices aux apprentissages de base. Ecouter l'enfant et dialoguer avec lui en adaptant ses paroles et sa posture à son niveau de compréhension. Dans le respect des consignes parentales, choisir des jeux et des activités adaptés à l'âge et aux intérêts de l'enfant. Respecter le rythme de l'enfant et l'encourager dans ses apprentissages afin de contribuer au développement de ses capacités, de son autonomie et de sa socialisation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée tout au long de l'intervention, au domicile comme à l'extérieur. Les conditions d'exercice varient en fonction du nombre d'enfants, de leur âge et des différents contextes.

#### Critères de performance

Les sollicitations et les responsabilités sont adaptées aux capacités et à l'âge des enfants  
Le rythme de l'enfant est respecté  
Les jeux et les activités sont adaptés aux capacités et à l'âge des enfants  
Les enfants sont écoutés et valorisés dans leurs apprentissages  
Les principes éducatifs et consignes des parents sont respectés

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissances du développement psychomoteur de l'enfant  
Connaissance des besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant  
Connaissances du développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même et à son corps, ses ressentis)  
Connaissances sur l'acquisition de la propreté, sur les rapports de l'enfant à la nourriture, sur la socialisation de l'enfant  
Connaissances de la place du jeu dans le développement de l'enfant  
Connaissances des différents types de jeux et activités en fonction de l'âge de l'enfant

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort  
Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient  
Mettre en œuvre des activités propices aux apprentissages selon l'âge des enfants  
Mettre en place les conditions favorables au travail scolaire  
Dialoguer avec les enfants suivant leur âge

Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant  
Respecter les références culturelles et culturelles de la famille et ses principes éducatifs  
Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
Faire face au refus, à l'opposition d'un enfant avec tact et bienveillance  
Se montrer disponible pour chaque enfant  
Responsabiliser l'enfant et l'inciter à faire seul  
Garder les enfants avec une juste distance professionnelle  
Transmettre aux parents les progrès des enfants dans leurs apprentissages

Organiser l'intervention et les sorties en fonction du nombre d'enfants, des activités et selon les règles de sécurité

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	43/62

Surveiller les enfants lors des activités et des sorties afin de prévenir les risques  
Anticiper les risques pour assurer la sécurité des enfants et sa propre sécurité  
Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet)  
Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	44/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 13

### Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de respecter ses besoins fondamentaux et d'assurer le confort de l'enfant, appliquer les gestes techniques et les postures adaptées lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant. Préparer les repas selon les consignes des parents, aider l'enfant à manger. Tenir compte de son âge, de ses acquis, de son rythme et accompagner ses actes par des paroles appropriées. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence varie en fonction de l'âge et du nombre d'enfants, la configuration du domicile, les équipements et matériels mis à disposition, les habitudes familiales et attentes spécifiques.

#### Critères de performance

Les besoins fondamentaux de l'enfant sont satisfaits  
Les gestes techniques et les postures adaptées sont appliqués  
Les règles d'hygiène sont respectées  
Le rythme de l'enfant est respecté  
Les consignes des parents sont respectées  
Le langage est adapté à l'âge de l'enfant

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance de base de l'hygiène  
Connaissance de base de l'hygiène alimentaire  
Connaissance des repères sur les règles d'hygiène alimentaire spécifiques au nourrisson  
Connaissance des repères sur les besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant  
Connaissances des repères sur le développement psychomoteur de l'enfant  
Connaissances des repères sur le développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même et à son corps, ses ressentis)  
Connaissance des repères sur la diversification alimentaire, les notions de diététique, les régimes particuliers, les troubles alimentaires, les allergies  
Connaissance des techniques de préparation des biberons  
Connaissances des rythmes du sommeil de l'enfant  
Connaissance des techniques de toilette des enfants selon leur âge  
Connaissance des matériels et équipements de puériculture

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de la garde des enfants  
Porter une tenue appropriée aux différents types de prestations  
Pratiquer le lavage simple des mains à bon escient  
Respecter les modes d'emploi du matériel de puériculture  
Assurer l'entretien courant du matériel de puériculture  
Composer des menus adaptés à l'âge des enfants  
Préparer un repas équilibré suivant l'âge des enfants et les consignes parentales  
Installer les enfants à table et les aider à manger en fonction de leur âge et en favorisant leur autonomie  
Préparer un biberon et le donner à l'enfant selon son âge  
Créer un environnement favorable au sommeil

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	45/62

Observer le sommeil de l'enfant  
Lever et coucher les enfants en fonction de leur âge et en respectant les rituels  
Changer et habiller un bébé  
Accompagner la toilette des enfants en fonction de leur âge  
Préparer et donner le bain aux enfants en fonction de leur âge  
Respecter la pudeur des enfants  
Transmettre aux parents les informations utiles  
Respecter les consignes parentales  
Respecter les rites et habitudes de vie de la famille  
Respecter les références culturelles et culturelles de la famille et ses principes éducatifs  
Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant en fonction de son âge

Dialoguer avec les enfants dans un langage adapté en fonction de leur âge  
Favoriser l'autonomie des enfants en fonction de leur âge  
Faire face au refus, à l'opposition avec tact et bienveillance  
Se montrer disponible pour chaque enfant  
Garder une juste distance professionnelle

Organiser l'environnement selon les règles de sécurité  
Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions selon les consignes des parents  
Informers les parents en cas de besoin de réapprovisionnement  
Organiser les activités en fonction de l'âge des enfants et selon les règles de sécurité  
Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité  
Anticiper les risques pour assurer la sécurité des enfants et sa propre sécurité  
Auto évaluer sa prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	46/62

## FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Adapter son intervention en fonction des souhaits et des habitudes de la personne. Lui apporter un service personnalisé et de qualité conforme au cadre d'intervention établi. Soigner sa présentation afin de favoriser un climat de confiance.

Cette compétence s'exerce tout au long de la prestation.

#### Critères de performance

Les habitudes, goûts, souhaits du moment et niveaux d'exigence de la personne sont pris en compte

Le travail est conforme aux résultats attendus par la personne aidée

La posture professionnelle est adaptée à la situation

L'intimité du cadre de vie est respectée

### Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de ses interventions, se présenter, présenter sa mission, écouter, poser des questions, reformuler, dialoguer avec la personne et avec les autres professionnels de manière adaptée. En fin de prestation, communiquer par écrit à la personne ou aux interlocuteurs concernés pour transmettre les informations permettant d'assurer une continuité de service.

L'exercice de la compétence varie selon les spécificités de la personne aidée (difficultés auditives, difficultés d'articulation, handicaps éventuels, langage d'un enfant en bas âge, absence,...).

#### Critères de performance

Les consignes sont comprises et reformulées

Les informations nécessaires sont transmises au particulier en fin d'intervention, oralement ou par écrit

Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

### Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Comparer les tâches ou actes effectués à celles convenues avec la personne ou son entourage. Identifier les écarts éventuels. Etre force de proposition et définir avec la personne ou avec sa hiérarchie les axes d'amélioration pour mieux gérer de nouvelles situations. Cette compétence s'exerce tout au long de la prestation.

#### Critères de performance

La prestation est conforme aux attentes du particulier

Les priorités sont établies en fonction du temps alloué et des attentes du particulier

L'organisation permet de réaliser les différentes tâches dans le temps imparti

Les activités et sollicitations sont ajustées tout au long de l'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	47/62





# **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION DU TITRE**

Assistant de vie aux familles

Accompagner la personne en situation de handicap  
vivant à domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	49/62



## FICHE ACTIVITE TYPE DU CCS N° 1

### Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'assistant de vie aux familles (ADVF) accompagne les personnes en situation de handicap vivant à domicile dans la réalisation de leurs projets de vie, en respectant leurs choix et leurs habitudes de vie. L'ADVF tient compte de la limitation d'activité ou de la restriction de participation à la vie en société subie par la personne handicapée, et contribue à lever les obstacles auxquels elle est confrontée dans sa vie quotidienne. Tout au long de l'accompagnement, il veille à la sécurité de la personne et à sa propre sécurité et reste attentif au rythme de la personne. L'ADVF respecte le cadre de l'intervention, les limites de sa fonction et garde une distance professionnelle.

L'ADVF établit avec la personne handicapée et avec son entourage une relation professionnelle basée sur la confiance. Il tient compte des consignes de la personne ou de son entourage, ou des informations provenant du cahier de liaison. Avec la personne ou son entourage, il identifie les différents interlocuteurs de l'équipe pluridisciplinaire et communique avec eux de façon adaptée.

Afin de maintenir le lien social, l'ADVF contribue à la participation de la personne aux activités de loisirs et à la vie sociale et professionnelle. Il l'assiste à sa demande dans des démarches administratives simples, tout en respectant la confidentialité des informations.

En veillant au confort de la personne et dans le respect de son intimité, l'ADVF l'assiste pour s'habiller, pour faire sa toilette et pour se déplacer. Il tient compte des capacités de la personne et de la compensation du handicap mise en place par la personne.

L'activité est caractérisée par une importante variabilité des contextes d'exercice. L'ADVF doit comprendre la singularité de chaque situation de handicap afin d'adapter son accompagnement aux besoins de la personne.

L'ADVF utilise les matériels médicalisés en lien avec sa fonction. L'activité requiert une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Elle s'exerce au domicile des personnes ou à l'extérieur, en journée ou pendant la nuit, avec des horaires découpés ou des amplitudes longues.

L'ADVF peut être en relation avec l'entourage de la personne handicapée, l'équipe pluridisciplinaire éventuelle, l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, les professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage

Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie

Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

#### Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée

Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage

Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	51/62



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 1

### **Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Afin d'accompagner la personne en situation de handicap, établir une relation professionnelle de confiance avec elle et avec son entourage. Communiquer avec elle de façon appropriée pour recueillir et comprendre ses attentes et ses besoins. S'adapter à ses rythmes, à ses choix et ses habitudes de vie. Prendre en compte les aménagements et les repères de son domicile afin de valoriser ses capacités et d'assurer son confort. En accord avec la personne handicapée, communiquer avec les différents interlocuteurs de l'équipe pluridisciplinaire, avec la famille et avec l'entourage, leur transmettre les informations nécessaires.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Cette compétence s'exerce dès la prise de contact avec la personne en situation de handicap, en lien avec l'environnement de la personne et pendant toute la durée des interventions. Les conditions d'exercice varient en fonction de l'âge, du handicap, du degré de dépendance, du niveau d'autonomie de la personne, et de la présence éventuelle d'une équipe pluridisciplinaire.

#### **Critères de performance**

Les besoins spécifiques et le cadre de vie de la personne sont pris en compte  
Le mode de communication est adapté à la personne handicapée  
La mission de l'assistant de vie et le cadre de son intervention sont expliqués à la personne et à son entourage  
Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés oralement ou par écrit  
La confidentialité des informations recueillies est assurée

#### **Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Connaissance du rôle de l'assistante de vie et des limites du cadre de son intervention  
Connaissances de base sur l'évolution de la notion de handicap au travers des âges  
Connaissance des dispositions principales de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées  
Connaissance des notions d'accessibilité, compensation, inclusion, égalité des droits et des chances  
Connaissances de base de la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé de l'organisation mondiale de la santé (OMS)  
Connaissance des principales familles de handicaps  
Connaissance des conséquences sur la dépendance dans la vie quotidienne et sociale des principales familles de handicaps  
Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement  
Connaissances de base des notions de normal et de pathologique  
Connaissances de base des systèmes d'interaction entre les membres de la famille  
Connaissance de la maison départementale du handicap (MDPH)  
Connaissance des principales associations et services d'accompagnement d'une personne en situation de handicap (SAVS, SAMSAH, ...)  
Connaissances de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale  
Connaissance des outils de la prévention de la maltraitance et des risques psychosociaux

Recueillir auprès de la personne ses attentes, ses besoins et ses habitudes de vie  
Communiquer de manière adaptée à la personne en situation de handicap  
Dialoguer en vue d'un accord  
Prendre en compte le vécu de la personne, sa déficience, son âge et son environnement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	53/62

Prendre en compte les aménagements du domicile et les repères de la personne dans son environnement  
Expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention  
Demander de l'aide en cas de difficulté  
Se positionner dans le réseau de relations de la personne et vis-à-vis de sa famille

Rester en écoute active tout au long de l'intervention  
En fin d'intervention, transmettre les informations, oralement ou par écrit dans le cahier de liaison, à l'entourage de la personne ou à l'équipe pluridisciplinaire  
Signaler si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin d'aide complémentaire  
Si nécessaire, refuser une demande de manière courtoise et proposer une solution alternative en lien avec l'encadrement et l'équipe pluridisciplinaire  
Respecter les choix, les souhaits et les habitudes de vie de la personne handicapée  
Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des personnes accompagnées et de leur entourage (respect du secret confié par une personne)

Rendre compte de son intervention à la personne handicapée  
Vérifier la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	54/62

## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 2

### Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Accompagner la personne en situation de handicap dans la réalisation de son projet de vie en respectant ses besoins spécifiques et son rythme. Dans le respect de ses choix, de ses goûts et de ses habitudes de vie, l'accompagner dans des activités de loisirs, de sa vie sociale et professionnelle. A sa demande, aider la personne handicapée dans les démarches administratives simples et le cas échéant, dans la gestion du budget alloué aux achats courants, tout en respectant la confidentialité des informations.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les conditions d'exercice varient en fonction du handicap, des capacités et de l'âge de la personne, des conditions matérielles et de son environnement. La compétence s'exerce à domicile et à l'extérieur, à des heures variables selon les activités.

#### Critères de performance

Le rythme de la personne est respecté

Les propositions d'activité prennent en compte les goûts et les habitudes de la personne

L'aide aux démarches administratives est conforme aux attentes de la personne

Les limites de la fonction de l'ADVF concernant la gestion des tâches administratives sont respectées

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des dispositions principales de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Connaissance des notions d'accessibilité, compensation, inclusion, égalité des droits et des chances

Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement

Connaissances de base de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé de l'organisation mondiale de la santé (OMS)

Connaissance des conséquences sur la dépendance dans la vie quotidienne et sociale des principales familles de handicaps

Connaissance des clubs et des associations proposant des activités adaptées aux personnes handicapées

Connaissance de la notion de projet de vie et de la part de l'accompagnement de l'ADVF dans sa réalisation

Expliquer sa mission à la personne handicapée

Tenir compte des projets et des choix de la personne

Faciliter la réalisation des projets de la personne handicapée (accompagnement lors des études ou des formations, lors des activités professionnelles, des rendez-vous médicaux, des rencontres amicales, des sorties culturelles, ...)

Questionner la personne, et éventuellement son entourage, sur ses centres d'intérêts et lui proposer des activités adaptées, à son domicile ou hors de son domicile

Faciliter les activités à l'extérieur en prenant en compte l'accessibilité des lieux

Aider la personne dans les démarches administratives simples et dans la gestion de son courrier à sa demande

Aider la personne à gérer le budget alloué aux achats courants le cas échéant

Utiliser les divers supports de recherche d'information (téléphone, Internet)

Signaler si nécessaire le besoin d'aide complémentaire aux interlocuteurs compétents

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	55/62

Respecter les choix, les souhaits et les habitudes de vie de la personne et être à son écoute  
 Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
 Respecter le rythme de la personne handicapée  
 Prendre en compte les capacités de la personne et les mécanismes de compensation mis en place par la personne  
 Prendre en compte la présence éventuelle de la famille de la personne  
 S'assurer de la compréhension et de l'accord de la personne handicapée  
 Accompagner en gardant une juste proximité

Planifier les actions en accord avec la personne  
 Rester attentif à la personne tout au long de sa prestation  
 Organiser les sorties et les activités dans le respect des règles de sécurité  
 Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité  
 Evaluer sa pratique en associant la personne handicapée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	56/62



## FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 3

### Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En veillant au confort de la personne en situation de handicap, dans le respect de son intimité et de ses demandes spécifiques, l'aider à s'habiller ou à se déshabiller, à faire sa toilette, à s'alimenter et à se déplacer. Adapter les techniques et gestes professionnels en fonction du handicap, de la compensation du handicap mis en place et du degré d'autonomie de la personne. Respecter les règles d'hygiène. Veiller à sa propre sécurité et à celle de la personne handicapée. Distinguer les actes de l'ADVF des actes relevant d'une prescription médicale et respecter les limites de sa fonction. Le cas échéant, apporter son aide au personnel soignant.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de la compétence varie en fonction de l'âge, du handicap de la personne, de ses habitudes de vie, de son environnement et de l'équipement disponible. L'exercice de la compétence requiert le port d'une tenue professionnelle appropriée.

#### Critères de performance

Le confort de la personne handicapée est pris en compte  
L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées  
Les gestes et techniques sont adaptés à la situation de la personne  
Les limites de la fonction de l'ADVF sont respectées  
Les règles de sécurité sont respectées

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention  
Connaissance des caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement  
Connaissance de base des impacts de la dépendance sur la personne handicapée  
Connaissance des conséquences sur la dépendance dans la vie quotidienne et sociale des principales familles de handicaps  
Connaissance des aides et aménagements techniques adaptés aux diverses situations de handicap  
Connaissances concernant la dimension culturelle et symbolique des repas  
Connaissances de base sur la déglutition, les fausses routes  
Connaissances de base sur les déficiences motrices  
Connaissance des techniques et gestes d'aide à la toilette, à l'habillage/déshabillage et d'aide à l'alimentation adaptés à la personne en fonction des familles de handicap  
Connaissances des gestes et techniques de mobilisation et de déplacement des personnes avec ou sans matériel spécialisé et adaptés à la personne suivant sa situation de handicap  
Connaissance de la prévention des risques liés aux transferts  
Connaissances de base des troubles du comportement (violence, agressivité,...) et des facteurs liés à la déficience

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'aide à la personne en situation de handicap

Porter une tenue professionnelle appropriée aux différents types de prestations

Pratiquer le lavage des mains à bon escient

Utiliser les aides techniques adaptées suivant leur fonctionnalité, en toute sécurité et en respecter leurs modes d'emploi

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	57/62

Aider la personne à s'habiller ou à se déshabiller, à faire sa toilette suivant sa situation de handicap et les compensations qu'elle a mises en place  
Conseiller la personne sur des aides techniques (aides visuelles, déambulateur, ...)  
Aider la personne dans ses transferts et ses déplacements en fonction de son handicap, dans le respect de son autonomie et des compensations mises en place  
Installer la personne en veillant à son confort et à sa sécurité  
L'aider à s'alimenter suivant la situation de handicap et les compensations qu'elle a mises en place  
Aider à la prise de médicaments, sans se substituer à l'aide médicale  
Faire participer la personne aux diverses tâches quotidiennes en fonction de la situation  
Echanger avec la personne sur son ressenti (mal-être, satisfaction, ...) et l'informer si nécessaire de l'intervenant concerné (dentiste, médecin, assistant de service social, ...)

Respecter le rythme gestuel et oral de la personne  
Respecter les choix, les souhaits et les habitudes de vie de la personne handicapée  
Respecter l'obligation de discrétion (respect du secret confié par un particulier)  
Respecter la présence de la famille de la personne  
Respecter la pudeur et l'intimité de la personne  
Rester attentif à la personne tout au long de sa prestation  
Communiquer avec la personne tout au long de l'intervention dans un langage adapté et vérifier la compréhension de la personne  
Signaler si nécessaire le besoin d'aide complémentaire aux interlocuteurs compétents  
Transmettre oralement les informations utiles aux interlocuteurs concernés ou renseigner le cahier de liaison  
Maintenir une juste proximité

Analyser son environnement de travail et, si nécessaire, négocier avec la personne et en lien avec l'équipe pluridisciplinaire éventuelle, afin d'optimiser les conditions de réalisation de l'intervention  
Evaluer les durées de réalisation des tâches et planifier ses actions en accord avec la personne aidée  
Tenir compte dans son organisation du temps du rythme de la personne  
Utiliser les supports de recherche d'information (téléphone, Internet)  
Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité  
Evaluer sa pratique en associant la personne handicapée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	58/62

# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADVF	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	59/62

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADV F	REAC	TP-00391	06	25/01/2017	20/02/2021	60/62

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

